

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
29 septembre 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation : 23/09//2021

Date d'affichage : 23/09/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes avec le port du masque obligatoire compte tenu des dispositions gouvernementales imposées par la crise sanitaire sous la présidence de Madame Isabelle MOREL, Maire.

Présents : MOREL Isabelle, BIGNON Christine, BRIDAY Christiane, BUISSON Hervé, CHAPUIS Daniel, BUISSON Jean-François, STANGIER Marion, BUISSON Dominique

Absents excusés : GRIZARD Marcel, PELLENARD Cyrille (pouvoir donné à MOREL Isabelle), DUPERRON Emilie

Secrétaire de séance : BUISSON Hervé

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance ; les conseillers souhaitent apporter une rectification sur l'adressage et la nouvelle carte des voies ; il était écrit « le chemin de la Borcelle devient l'impasse de la fontaine St-Jean » alors qu'il convient de dire « création de l'impasse de la fontaine St-Jean ».

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à 9 voix pour.

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour dans le cadre des affaires générales la reprise de la mise à disposition d'un terrain communal.

Après délibération et avec 9 voix pour, le Conseil Municipal approuve l'ajout de la reprise de la mise à disposition d'un terrain communal.

AFFAIRES SCOLAIRES

- **Validation du règlement intérieur cantine**

Mme le Maire informe le conseil que la trésorerie propose désormais le système de paiement Payfip aux communes : ce système de paiement permet aux usagers de régler leurs factures soit par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé, ou sur internet en se connectant sur www.payfip.gouv.fr ou à la caisse d'une trésorerie. Il est aussi possible de régler par espèces auprès d'un buraliste ou partenaire agréé, par virement bancaire sur le

compte du comptable public et toujours par chèque bancaire à envoyer à la trésorerie de Chauffailles puis celle de Charolles à partir du 1^{er} janvier 2022.

La commune de Chassigny qui gère la facturation de la cantine scolaire est passée au système de paiement Payfip, le règlement intérieur est donc modifié avec toutes les possibilités de paiements.

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire.

- **Tarif repas cantine**

Les tarifs 2020/2021 des repas de la cantine étaient de 3.95 €/enfant, 6 €/adulte à Mussy et 4.95/adulte à Chassigny. Le conseil de Mussy souhaitait une augmentation du prix du repas. L’APE (Association des Parents d’Elèves) souhaite effectuer un don de 2160 € pour les communes de Mussy et Chassigny sous réserve du maintien du tarif du repas pour l’année scolaire 2021/2022.

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal approuve le maintien du tarif du repas de la cantine comme suit : 3.95 €/enfant, 6 €/ adulte à Mussy et 4.95 €/ adulte à Chassigny.

- **Point recrutement CDD**

Madame le Maire informe les conseillers qu’elle a reçu 10 candidatures pour le poste d’agent de restauration et de garderie (1 interne, 5 externes et 4 pôle emploi) : après avoir examiné les lettres et CV des candidats avec 2 adjoints et au vu des horaires de cantine et de garderie (cantine : 11h15- 15h15 et garderie : 16h20-16h50), le Maire et les adjoints ont privilégiés la proximité géographique du futur employé.

Le recrutement d’une personne de Mussy a été décidé, il s’agit de Mme GELIN Jocelyne.

ADRESSAGE

- **Délibération sur les formats des plaques de rue, des panneaux de rappel et des plaques de numéro**

Mme le Maire donne la parole à Mr Buisson Hervé en charge de la commission adressage. Il rappelle que le conseil avait statué pour des plaques de rue rectangulaires avec un chapeau de gendarme de couleur claire.

Il présente au conseil une maquette réalisée par l’entreprise PVP en aluminium format 450 x 330 avec un fond beige (RAL 1015) et une écriture bordeaux (RAL 3004).

Pour les panneaux de rappel de numérotation, il présente un format 450 x 250 avec une disposition à définir en paysage ou portrait en fonction du nombre de numéros.

Pour les plaques numérotées à apposer sur les maisons, Mr Buisson soumet des plaques de format 150 x 100 et 180 x 100 selon le nombre de chiffres du numéro, avec des couleurs et une police identique aux plaques de rue.

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal valide le choix des plaques en aluminium de format 450 x 330 pour les plaques de rue, de format 450 x 250 pour les panneaux de rappel de numérotation et de format 150 x 100 et 180 x 100 pour les plaques numérotées avec un fond beige (RAL 1015) et une écriture bordeaux (RAL 3004) pour toutes les plaques et valide le fournisseur PVP.

Mr Buisson rappelle qu'il est aussi important de statuer sur la pose des poteaux par enfouissement ou par scellement.

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal opte pour l'enfoncement des panneaux et valide l'entreprise Gouttard pour cette pose, dit que le scellement sera une option si nécessaire.

AFFAIRES GENERALES

- **Renouvellement de la garantie statutaire des salariés**

Mme le Maire rappelle au conseil que la commune a donné mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire pour lancer une consultation de souscription d'assurance couvrant les risques statutaires des salariés car le contrat souscrit auprès de CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021. Après appel d'offres et analyse, le Centre de Gestion a attribué le marché à GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGNE-AG2R PREVOYANCE.

La prise en charge est toujours avec une franchise de 10 jours mais le taux de cotisation est inférieur à celui de CNP ASSURANCE soit 4.82 % pour les agents CNRACL et 1.16 % pour les agents IRCANTEC ; le tarif est attractif et maintenu jusqu'au 31 décembre 2025.

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal approuve la souscription à la garantie statutaire des salariés auprès de GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE-AG2R PREVOYANCE.

- **Cadeaux Noël employés**

Mme le Maire annonce au conseil que la Communauté de Communes renouvelle le plan de relance de l'économie locale adopté l'année dernière ; parmi les mesures prévues, elle propose une opération chèques cadeaux pour relancer l'économie des petits commerces du territoire.

Chaque chèque est bonifié de 5 € : acheté 15 €, le chèque a une valeur commerciale de 20 €.

Mme le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux aux agents communaux pour les fêtes de fin d'années comme suit :

- 80 € pour les temps plein de travail
- 40 € pour les 18 à 24 h de temps de travail
- 20 € pour les temps de travail inférieur à 18 h

Après délibération et avec 9 voix pour, le Conseil Municipal approuve l'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux comme cité ci-dessus.

- **Attribution concession**

Mme le Maire désire le vote du conseil pour l'attribution d'une 2^{ème} concession à un administré. Après des renseignements pris auprès de l'AMF, il s'avère que l'attribution d'une 2^{ème} concession est légale et ne nécessite pas le vote du conseil.

La concession est donc accordée et ce point de l'ordre du jour ajourné.

- **Renouvellement CDD secrétariat**

Le contrat CDD du secrétariat de mairie arrivant à son terme le 20 octobre 2021, Mme le Maire demande le vote du conseil pour un éventuel renouvellement.

Après délibération et à 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal est favorable au renouvellement du CDD secrétariat pour une durée de 2 ans.

- **Reprise d'une mise à disposition d'un terrain communal**

En 2016, un administré avait demandé la mise à disposition gracieuse d'un terrain communal de 85 m2 environ en limite de sa propriété en échange d'un engagement d'entretien de ce terrain et de laisser libre accès à la borne incendie ; cette demande avait été acceptée par le conseil municipal.

Actuellement ce terrain accueille une basse-cour grillagée et provoque un conflit de voisinage entre deux administrés. La commune voulant être le plus neutre possible dans ce conflit de voisinage, il est proposé de mettre fin à la mise à disposition gracieuse de ce terrain.

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal est favorable à la fin de la mise à disposition gracieuse de ce terrain communal.

BUDGET INVESTISSEMENT

- **Décision modificative de rectification d'opération**

Le comptable du Trésor Public demande de faire une décision modificative n°2 du budget de virement de crédit comme suit :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D21311-65 : ACCESSIBILITE		1700.00 €
TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS EN CORPORELLES		1700.00 €
D21311-110 : RENOVATION MAIRIE	1700.00 €	
TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS EN COURS	1700.00 €	

Après délibération et à 9 voix pour, le Conseil Municipal approuve la décision modificative du budget d'investissement.

ASSAINISSEMENT

- **Présentation et délibération du RPOS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif)**

Mme le Maire propose au conseil d'ajourner ce point de l'ordre du jour pour informations incomplètes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **Déchets ménagers**

Mme le Maire rappelle au conseil qu'actuellement la commune de Mussy est sous le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur la valeur locative. D'autres communes sont sous la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) basée en fonction du nombre de personnes.

Pour harmoniser le financement du service Déchets, la Communauté de Communes doit se positionner avant le 1^{er} janvier 2022 sur le choix de la TEOM ou de la REOM et éventuellement sur une part incitative composée d'une part fixe et d'une part variable. Le conseil préfère la TEOM et souhaiterait que l'harmonisation aille dans ce sens.

Mme le Maire informe aussi le conseil des changements à venir :

- la plateforme de déchets verts de Chauffailles fermera ses portes au public le 1^{er} novembre 2021 pour cause de saturation ; les déchets seront à apporter à la déchetterie de Chauffailles.
- les gravats collectés en déchetterie seront repris et valorisés par l'entreprise Thivent.
- au 1^{er} janvier 2022 passage au mélange des emballages et des papiers dans les containers de tri.

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Mme le Maire informe le conseil de l'avancée de l'élaboration du PLUI ; l'actualisation du diagnostic agricole, la carte des monuments à protéger, le recensement du changement de destination des habitations ont été envoyés à la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire présente au conseil la demande du Souvenir Français pour l'organisation d'une cérémonie pour les combattants de Mussy morts pour la France en 1870/1871 le samedi 14 octobre 2021 à 14h. A cette occasion, le Souvenir Français apposera une plaque en souvenir de ces combattants (plaque offerte par le Souvenir Français) et la commune offrira un vin d'honneur aux participants.

La séance est levée à 00h 45.

